

PROCES-VERBAL
REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JANVIER 2014

MENTION D’AFFICHAGE

Monsieur le Maire soussigné, certifie que le procès-verbal du Conseil municipal, en date du 6 Décembre 2013 a été affiché le 20 décembre 2013, dans les conditions prévues à l’Article L.2121-25 du Code général des Collectivités Territoriales.

CONVOCATION

Le 9 janvier 2014, Jean-Yves GUELLIER, Maire de Molineuf, a convoqué le Conseil municipal en séance ordinaire pour le 16 janvier 2014, afin de délibérer sur l’ordre du jour suivant :

- 1- Rencontre avec Monsieur SLOVAK (Président du Syndicat d’eau d’Orchaise-Molineuf-Santenay) qui présentera le bilan du Syndicat d’eau,
- 2- Achat de terrains à la Loge,
- 3- Dotation de Solidarité Rurale : Aménagement de trottoirs RD 766- 3 ème tranche,
 - Convention avec le Conseil Général
- 4- Dotation d’équipement des Territoires Ruraux : DETR travaux d’extension du local des Pompiers,
- 5- Ouverture de crédits budgétaires en investissement avant le vote du budget primitif, et demande de convention avec le Conseil Général pour :
 - Busage du fossé Route de Chambon (RD 135)
 - Pose de coussins berlinois Route de Chambon (RD 135)
 - Aménagement d’un Ilot Route de Chambon (RD 135)
- 6- Prix de vente des cartes du centenaire, cartes postales de Molineuf et album photos du centenaire,
- 7- Questions diverses.

Etaient présents :

M. Jean-Claude GOHIER, M. André MANDARD, M. Dominique PILLOT, M. Jean-François CHAMP adjoints au Maire.
Mme Christine PAVY, Mme Dominique BOILEAU, M. Michel PREVOST, Mme Michèle BOBIN, Mme Nathalie CERÉ,
Mme Claudine DELFAU, M. André GOUJON, M. Christian SÉNÉCHAL Conseillers municipaux.

Absents excusés :

Madame Florence VIAL

Mme Michèle BOBIN a été nommée secrétaire de séance.

Le Maire demande l’approbation du procès - verbal du 6 décembre 2013.

La modification suivante est demandée:

P 5/5 TOUR DE TABLE

4 ème paragraphe : remplacer « Mme JOULIN» par « du carrefour RD 135 et RD 766 près de la Chapelle ».

6 ème paragraphe : remplacer « arbustes » par « arbres »

Le procès -verbal ainsi amendé est adopté à l’unanimité.

Le Maire passe à l’ordre du jour :

1 Rencontre avec Monsieur SLOVAK (Président du Syndicat d'eau d'Orchaise-Molineuf-Santenay) qui présentera le bilan du Syndicat d'eau

Monsieur SLOVAK, Président du Syndicat d'Eau d'Orchaise Molineuf Santenay et Madame BEGUE, secrétaire, présentent le bilan du Syndicat d'eau depuis 2008.

Monsieur SLOVAK commente un tableau remis à chaque conseiller municipal.

En 2008 et 2009, les résultats de fonctionnement étaient déficitaires. En 2008, les travaux réalisés furent ceux que la précédente municipalité avait engagés. Six emprunts étaient en cours.

En 2009, les tarifs dégressifs ont été supprimés.

En 2010, le résultat de fonctionnement devient excédentaire.

Aucuns travaux n'ont été faits en 2008 et 2009.

En 2011, les travaux se sont élevés à 74113,85 € avec notamment la pose de compteurs de sectorisation pour détecter les fuites.

En 2012 et 2013, des travaux sont réalisés et il reste 3 emprunts.

Il y a eu 15000 €/an de recettes supplémentaires avec les nouveaux abonnés depuis 2008.

Des efforts sont faits pour surveiller le réseau et le refaire si nécessaire à l'occasion de travaux.

En conclusion, il y a un bon rendement du réseau.

2 Achat de terrains à la Loge

Deux personnes ont proposé de vendre leurs terrains à la commune.

Le maire explique que Monsieur et Madame Jean GOUJON proposent de vendre à la Commune les parcelles E 34-E35 et E64 situées au lieu- dit « La LOGE ».

Le maire souligne l'opportunité d'acquérir ces parcelles puisqu'elles se situent dans le périmètre de la future zone constructible. Il propose de fixer le prix du m² à 6, 50 €, conformément à ce qui avait été proposé lors de la réunion du mercredi 12 décembre 2012 avec les propriétaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 12 VOIX POUR et 1 ABSTENTION:

- DÉCIDE d'acquérir les parcelles cadastrées E 34 d'une superficie de 247 m², E 35 d'une superficie de 229 m² et E64 d'une superficie de 516 m² sises au lieu-dit la Loge, appartenant à Monsieur et Madame Jean GOUJON au prix de 6,50 € le m² soit 6448 € pour un total de 992 m²
- CHARGE le maire ou l'un de ses adjoints délégués de signer toutes les pièces relatives à cette affaire auprès de Maître HEME de LACOTTE, notaire à HERBAULT.
- DIT que les frais concernant cette acquisition seront à la charge de la commune.

Le maire explique que Madame Raymonde BEAUVOIR et ses enfants proposent de vendre à la Commune la parcelle E 31 située au lieu- dit « La LOGE ».

Le maire souligne l'opportunité d'acquérir cette parcelle puisqu'elle se situe dans le périmètre de la future zone constructible. Il propose de fixer le prix du m² à 6, 50 €, conformément à ce qui avait été proposé lors de la réunion du mercredi 12 décembre 2012 avec les propriétaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 12 VOIX POUR et 1 ABSTENTION :

- DÉCIDE d'acquérir la parcelle cadastrée E 31 d'une superficie de 1140 m² sise au lieu-dit la Loge, appartenant à Madame BEAUVOIR Raymonde et ses enfants au prix de 6,50 € le m² soit 7410 € pour un total de 1140 m²
- CHARGE le maire ou l'un de ses adjoints délégués de signer toutes les pièces relatives à cette affaire auprès de Maître HEME de LACOTTE, notaire à HERBAULT.

DIT que les frais concernant cette acquisition seront à la charge de la commune.

3 Dotation de Solidarité Rurale : Aménagement de trottoirs RD 766- 3 ème tranche

Le Maire rappelle que le conseil municipal a décidé d'inscrire à la DSR la continuité de l'aménagement des trottoirs Route d'Orchaise. Un devis a été établi pour 58 738 € HT.

Afin de poursuivre la réhabilitation du trottoir, bordant la RD 766 et le long des immeubles classés pairs, du n°12, route d'Orchaise jusqu'au début de la rue du 19 mars, la commune de Molineuf veut procéder aux travaux d'aménagement et de sécurité sur le dit trottoir pour améliorer le cheminement et la sécurité des piétons.

Le Maire rappelle qu'il est nécessaire de demander à passer une convention avec le conseil général pour réaliser ces travaux sur la RD 766 et récupérer la TVA.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité:

- DEMANDE à passer une convention avec le conseil général
- AUTORISE le maire à la signer .
- S'ENGAGE à réaliser les travaux

4 Dotation d'équipement des Territoires Ruraux : DETR travaux d'extension du local des Pompiers

Le conseil municipal avait souhaité que la DETR serve aux travaux d'accessibilité à la Mairie.

Or le géomètre, n'étant passé faire les relevés que ce jour, il faut proposer un autre projet, le dossier devant être déposé avant le 25 janvier.

Le Maire précise que ce projet reste inscrit dans les prévisions budgétaires 2014.

Le Maire propose le projet d'extension du local des Pompiers faisant aussi partie des projets d'investissement 2014.

Il s'agit de réaliser une avancée pour pouvoir rentrer le véhicule des Pompiers.

Madame PAVY demande ce que deviendra ce local si les pompiers partent ailleurs.

Le Maire répond qu'il est possible que le corps de pompiers Molineuf Chambon fusionne un jour avec un autre corps mais actuellement aucune décision n'est prise et il pense que cela ne se fera pas dans un avenir proche.

Monsieur CHAMP indique que le local est communal et qu'il servirait de toute façon à entreposer autre chose.

La délibération suivante est adoptée :

Le Maire rappelle que des projets de travaux peuvent être inscrits dans des catégories d'opérations éligibles à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à 11 VOIX POUR et 2 ABSTENTIONS :

➤ **DÉCIDE** de retenir,

Le projet d'extension du Centre Communal de Secours et de 1 ère intervention afin de pouvoir garer le véhicule d'intervention.

Le coût de l'opération est estimé à 10 397,05 € HT, soit 12 476,46 € TTC.

➤ **SOLLICITE** de Monsieur le Préfet la prise en compte du dossier susvisé au titre de la DETR pour l'attribution d'une subvention au taux le plus élevé possible.

➤ **DONNE** tous pouvoirs au Maire pour signer les pièces relatives à cette affaire et les mener à bien.

5 Ouverture de crédits budgétaires en investissement avant le vote du budget primitif, et demande de convention avec le Conseil Général pour :

- Busage du fossé Route de Chambon (RD 135)
- Pose de coussins berlinois Route de Chambon (RD 135)
- Aménagement d'un Ilot Route de Chambon (RD 135)

Le Maire explique que les crédits prévus pour le vitrage de la Mairie s'élevant à environ 14 000 € n'ont pas été utilisés. La région qui devait subventionner les travaux n'a pas retenu le dossier car il n'était pas assez ambitieux.

Il y a actuellement des problèmes de sécurité importants à certains endroits de la commune.

Monsieur GOHIER explique en détail la nature des travaux projetés sur la RD 135 et au carrefour RD 135/RD766.

Monsieur SÉNÉCHAL demande si un coussin berlinois pourrait être posé avant d'arriver sur le plateau près de l'école, en venant d'Orchaise pour faire ralentir, de façon sensible, les véhicules.
Le Maire va questionner le Conseil Général pour savoir si cela est réalisable.
Les délibérations suivantes sont adoptées :

OBJET : Travaux de busage de fossé- chemin des Tirons (RD 135) : demande de convention auprès du Conseil Général.

Afin de sécuriser les piétons à proximité du plateau mis en place sur la RD 135, et éviter qu'un véhicule ne tombe dans le fossé, il est nécessaire de réaliser un busage sur 30 mètres.

Le Maire rappelle qu'il est nécessaire de demander à passer une convention avec le conseil général pour réaliser ces travaux sur la RD 135 et récupérer la TVA.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité:

- DECIDE d'ouvrir des crédits en investissement avant le vote du budget 2014 au compte 2151 pour un montant de 2750 €.
- DEMANDE à passer une convention avec le conseil général
- AUTORISE le maire à la signer.
- S'ENGAGE à réaliser les travaux

OBJET : Pose de coussins berlinois sur la RD 135, chemin des Tirons et chemin du Gué Taureau : demande de convention auprès du Conseil Général.

Afin de faire respecter la limitation de vitesse et ainsi sécuriser les piétons et protéger la sortie de l'hôtel du Pont, la commune de Molineuf veut procéder à la pose de six coussins berlinois sur la RD 135, chemin du Gué Taureau et Chemin des Tirons.

Le Maire rappelle qu'il est nécessaire de demander à passer une convention avec le conseil général pour réaliser ces travaux sur la RD 135 et récupérer la TVA.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité:

- DECIDE d'ouvrir des crédits en investissement avant le vote du budget 2014 au compte 2151 pour un montant de 6500 €.
- DEMANDE à passer une convention avec le conseil général
- AUTORISE le maire à la signer.
- S'ENGAGE à réaliser les travaux

OBJET : Travaux d'aménagement du carrefour RD 766- RD135 Pose d'un îlot : demande de convention auprès du Conseil Général.

Plusieurs accidents ont eu lieu en quelques mois au carrefour de la RD 766 et de la RD 135 occasionnant des dégâts chez le même riverain.

Afin d'éviter la perception de ligne droite en arrivant du centre bourg, la commune de Molineuf veut procéder à l'aménagement d'un îlot sur la RD 135.

Le Maire rappelle qu'il est nécessaire de demander à passer une convention avec le conseil général pour réaliser ces travaux sur la RD 135 et récupérer la TVA, le coût est estimé à 7000 € TTC.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité:

- DECIDE d'ouvrir des crédits en investissement avant le vote du budget 2014 au compte 2151 pour un montant de 7000 €.
- AUTORISE le maire à la signer.
- S'ENGAGE à réaliser les travaux

6 Prix de vente des cartes du centenaire, cartes postales de Molineuf et album photos du centenaire.

Un album a été réalisé reprenant les photos figurant sur le mur du centenaire du nom de la commune, suite à une forte demande des habitants de Molineuf.

Si la commande atteint 50 albums ou plus le prix serait de 50 €, sinon de 78 € à l'unité.

Des cartes du centenaire et cartes postales de la commune vont être également proposées à la vente.

Le Maire rappelle qu'une régie de recettes générale pour activités occasionnelles a été créée avec avis favorable du trésorier d'Onzain.

A l'occasion du centenaire du nom de la commune, des cartes du centenaire, album photos et cartes postales ont été éditées, et il convient de fixer leur prix de vente.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, FIXE :

- Le prix des cartes du centenaire à 1,00 € l'unité
- Le prix de l'album photo du centenaire à 50 € l'unité
- Le prix des cartes postales de la commune à :

➤ 0,50 € l'unité

➤ 0,30 € à partir de 50 cartes vendues

7 Questions diverses

- DPU VILLETTE

Monsieur le Maire donne lecture d'une déclaration d'intention d'aliéner et fait part de sa décision de ne pas exercer le Droit de Prémption Urbain au nom de la commune sur l'immeuble suivant :

⇒ immeuble Bâti sur terrain propre- parcelles section F –n°228, 229 et 780 et E 1102 situées 8 Chemin bas de Bury à Molineuf- appartenant à Monsieur Daniel Rémi VILLETTE.

Le conseil municipal à l'unanimité entérine la décision du Maire.

- Elections municipales

Elles auront lieu les 23 et 30 Mars 2014 et les conseillers devront tenir le bureau de vote.

Le changement important pour les électeurs est qu'ils devront **obligatoirement** présenter une carte d'identité pour pouvoir voter.

TOUR DE TABLE

- M. CHAMP signale qu'il n'y a plus d'éclairage extérieur à l'Eglise Saint- Secondin.
- Le Maire indique que le 24 janvier à 17h les 3 cabinets d'Urbanisme déposeront leurs propositions sur l'aménagement de La Loge.
- Mme PAVY propose de se réunir un samedi matin de préférence, pour déterminer quel cabinet sera reçu car il s'agit d'une réunion importante. La date est fixée au samedi 1^{er} Février.
- M. GOHIER a reçu une demande de petits travaux à faire à l'école.
- M. SÉNÉCHAL fait part d'une plainte d'une habitante de Bury sur le très mauvais état du panneau d'information.
- M. MANDARD remercie les personnes qui ont distribué les colis des Aînés.
- M. GOUJON souhaite que le chemin piétonnier Route de Chambon soit nettoyé. Il signale également le problème d'écoulement des eaux dans le Tertre du Billeux. Il demande que le ponceau Chemin de Bury soit sécurisé.
- M. GOUJON demande où en sont les travaux projetés à l'école. Le Maire répond qu'ils seront proposés au budget primitif 2014.
- Le Maire indique qu'il y a de fortes présomptions de fermeture d'une classe à Molineuf.

Aucune autre question n'est soulevée, la séance est levée à 22h50.